



Mise en situation

En lien avec l'application du *Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier*¹ annoncé le 5 avril 2016, le Comité de direction du caribou forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs requiert la contribution du Bureau du forestier en chef. L'objectif est d'évaluer les impacts des scénarios régionaux sur les possibilités forestières et sur les caractéristiques de l'habitat.

Les scénarios soumis le 5 juillet 2018 touchent 25 unités d'aménagement localisées dans quatre régions, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean (R02), la Capitale-Nationale (R03), la Côte-Nord (R09) et le Nord-du-Québec (R10).

Les analyses s'inscrivent dans l'une des missions du Bureau du forestier en chef qui consiste à éclairer les décideurs. Ainsi, à la demande du Comité de direction du caribou forestier, plusieurs analyses d'impact ont été réalisées² depuis l'hiver 2016.

Scénarios analysés

La synthèse des scénarios analysés est présentée au tableau 1.

Localisation

Les figures 1 à 4 présentent, par région, les principales composantes des scénarios analysés.

Mises en garde

Au 1^{er} avril 2018, certaines unités d'aménagement ont été fusionnées. Puisque les scénarios ont été analysés à l'aide des modèles de calcul des possibilités forestières en vigueur pour chacune des unités d'aménagement, les résultats des analyses sont donc présentés sur cette base, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte des fusions.

Les analyses réalisées ne tiennent pas compte des perturbations naturelles futures.

Les cédules de COS n'ont pas fait l'objet d'arrimage avec le Secteur des opérations régionales. Un arrimage pourrait amener des réajustements et des résultats différents.

Certaines unités d'aménagement analysées auront un nouveau calcul des possibilités forestières basé sur de nouvelles données forestières d'ici la prochaine détermination. Ce nouveau calcul pourrait présenter des impacts différents.

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/napperon-caribou-forestier-2016.pdf> (consulté le 17 septembre 2018)

² Information consignée au registre des analyses (CPF-ANSP01-734-REG) du système de gestion de la qualité (ISO 9001:2015) du Bureau du forestier en chef.

Tableau 1. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier par scénario

Modalités	Référence	Scénario analysé
Aires protégées officielles	✓	✓
Ententes avec les Premières Nations	✓	✓
Plans de rétablissement du caribou forestier intégrés aux calculs des possibilités forestières en vigueur (2018-2023)		
Massifs de protection (10 à 150 ans)	✓	
Gestion des périodes d'ouverture (10 ans) et de fermeture (30 ans et plus) des compartiments d'organisation spatiale	✓ ¹	
Seuil minimal (30%) de forêt résiduelle de 7 mètres et plus dans les agglomérations de coupe	✓ ¹	
Vaste espace propice		
Seuil maximal du taux de perturbation de 35%		✓
Protection à long terme (70 et 150 ans) de compartiments d'organisation spatiale importants		✓
Gestion des périodes d'ouverture (15 ans) et de fermeture (50 ans et plus) des compartiments d'organisation spatiale		✓ ¹
Seuil minimal (15%) de forêt résiduelle de 7 mètres et plus dans les agglomérations de coupe		✓ ¹
Proportion de chemins temporaires (80%) et permanents (20%) des futures récoltes		✓ ²
Zone d'habitat résiduel		
Seuil maximal du taux de perturbation de +5% à celui mesuré en évolution naturelle à 2068		✓
Protection à long terme (150 ans) de compartiments d'organisation spatiale importants		✓ ¹
Protection à moyen (50 ans et plus) et long terme (150 ans) de massifs		✓
Gestion des périodes d'ouverture (15 ans) et de fermeture (50 ans et plus) des compartiments d'organisation spatiale		✓ ¹
Seuil minimal (15%) de forêt résiduelle de 7 mètres et plus dans les agglomérations de coupe		✓ ¹
Proportion de chemins temporaires (80%) et permanents (20%) des futures récoltes		✓
Zone de connectivité		
Protection à moyen terme (50 ans et plus) de massifs		✓ ²
Seuil minimal de 70% de la superficie productive de 7 mètres et plus d'ici 2068		✓

¹ Modalité non applicable pour les unités d'aménagement assujetties à la Paix des Braves ainsi qu'à l'Entente Baril-Moses.

² Basé sur les taux historiques pour les unités d'aménagement assujetties à la Paix des Braves

Figure 1. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier applicables à l'échelle de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (R02)

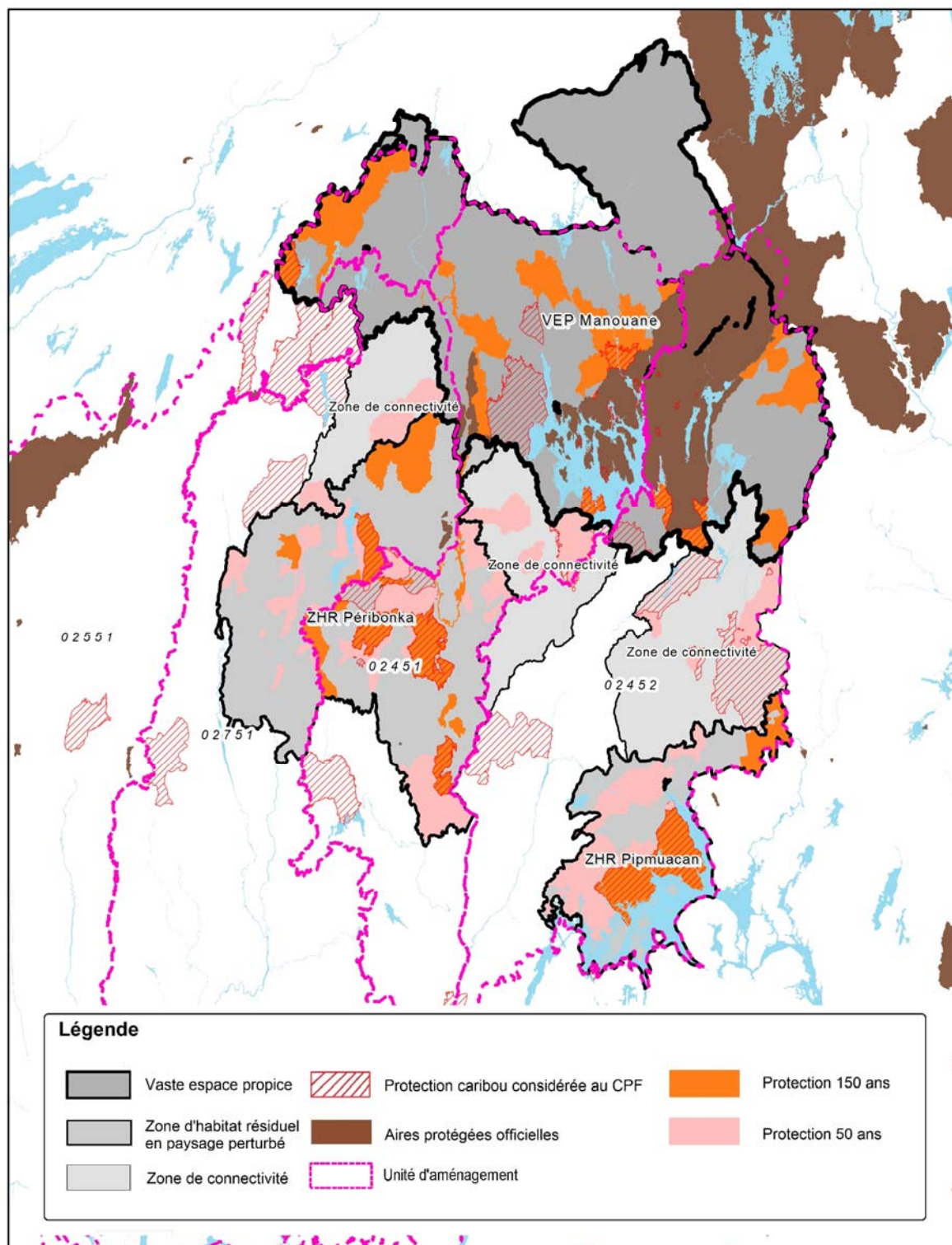
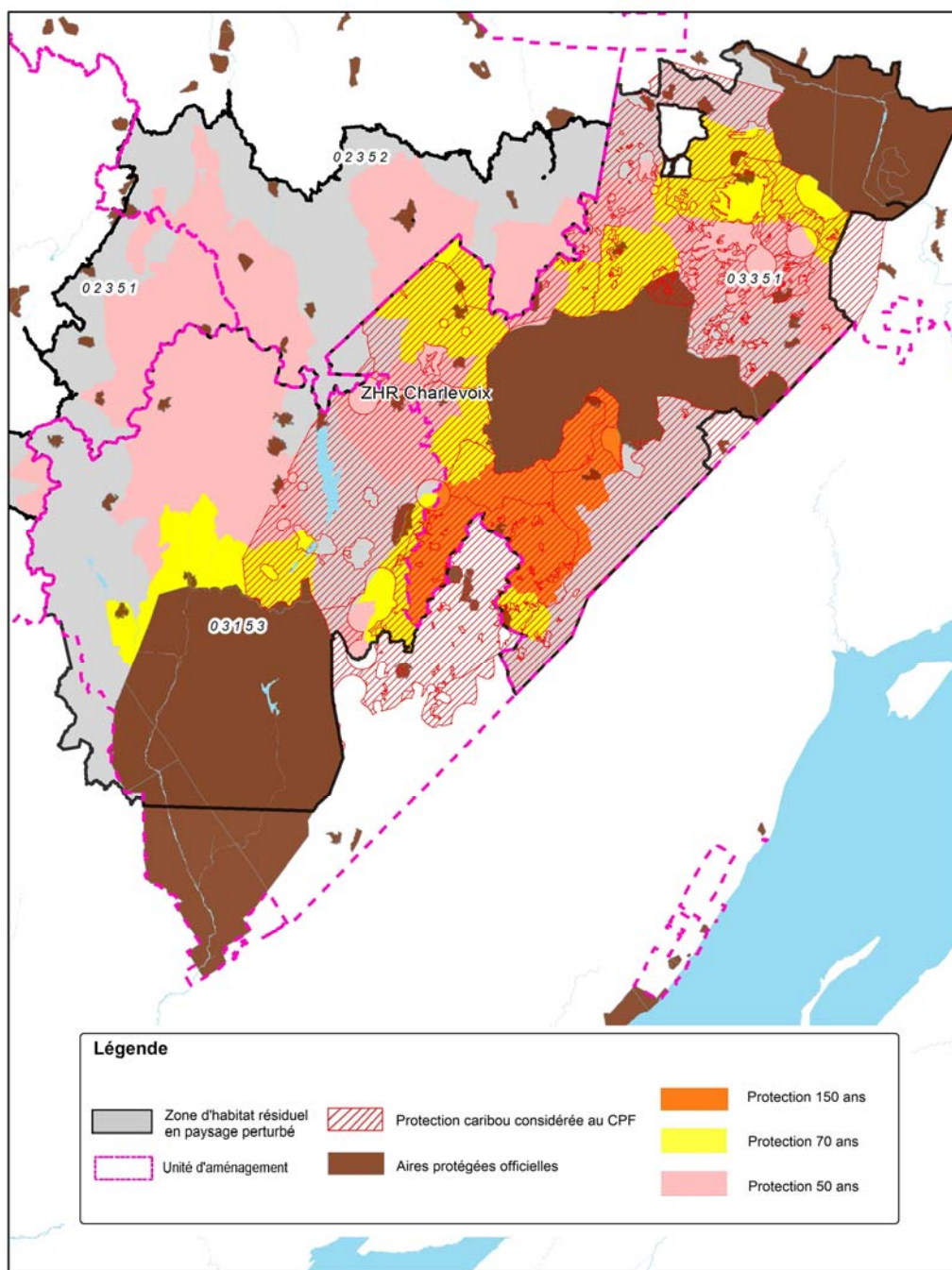
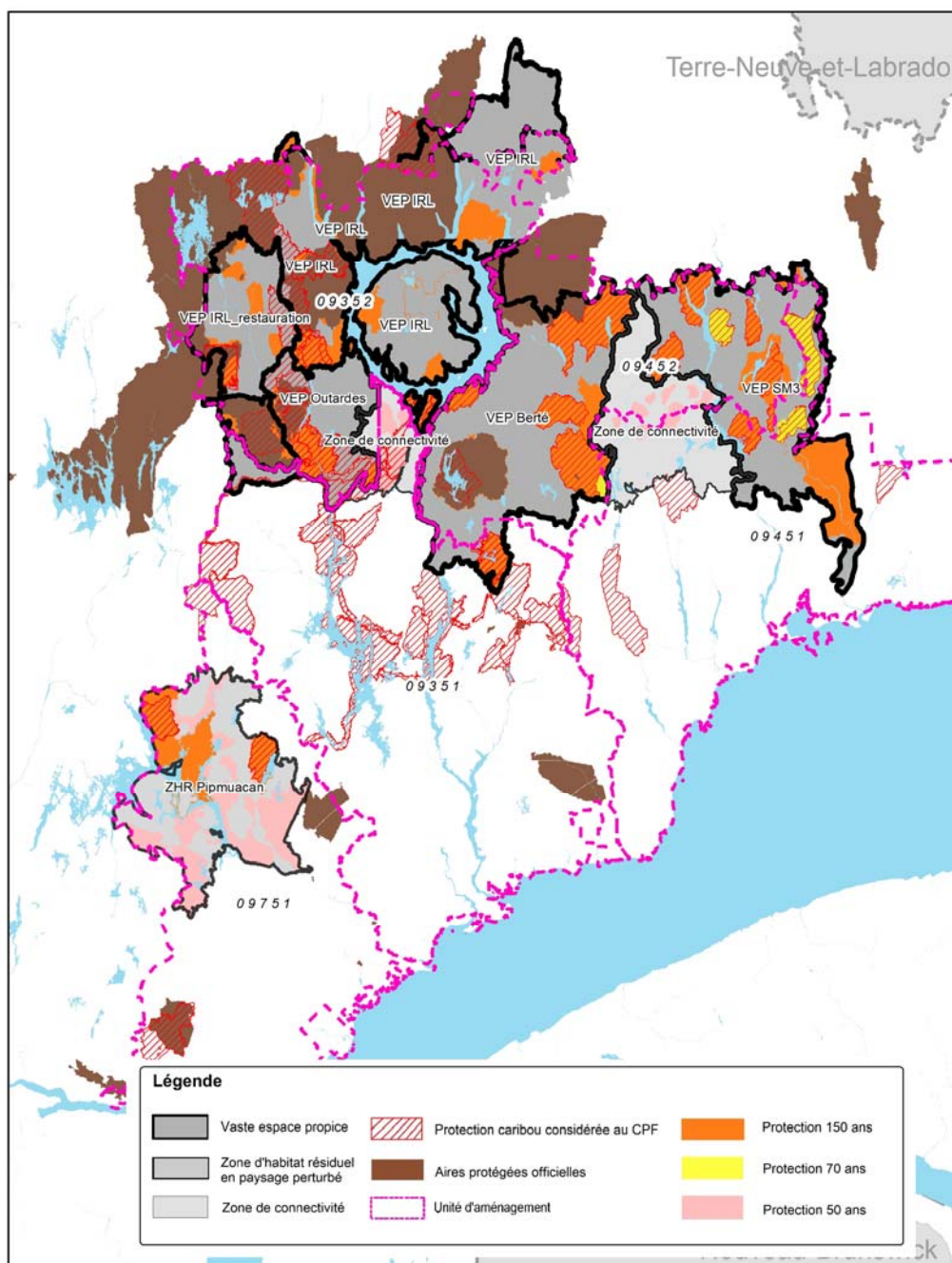


Figure 2. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier applicables à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale (R03)³



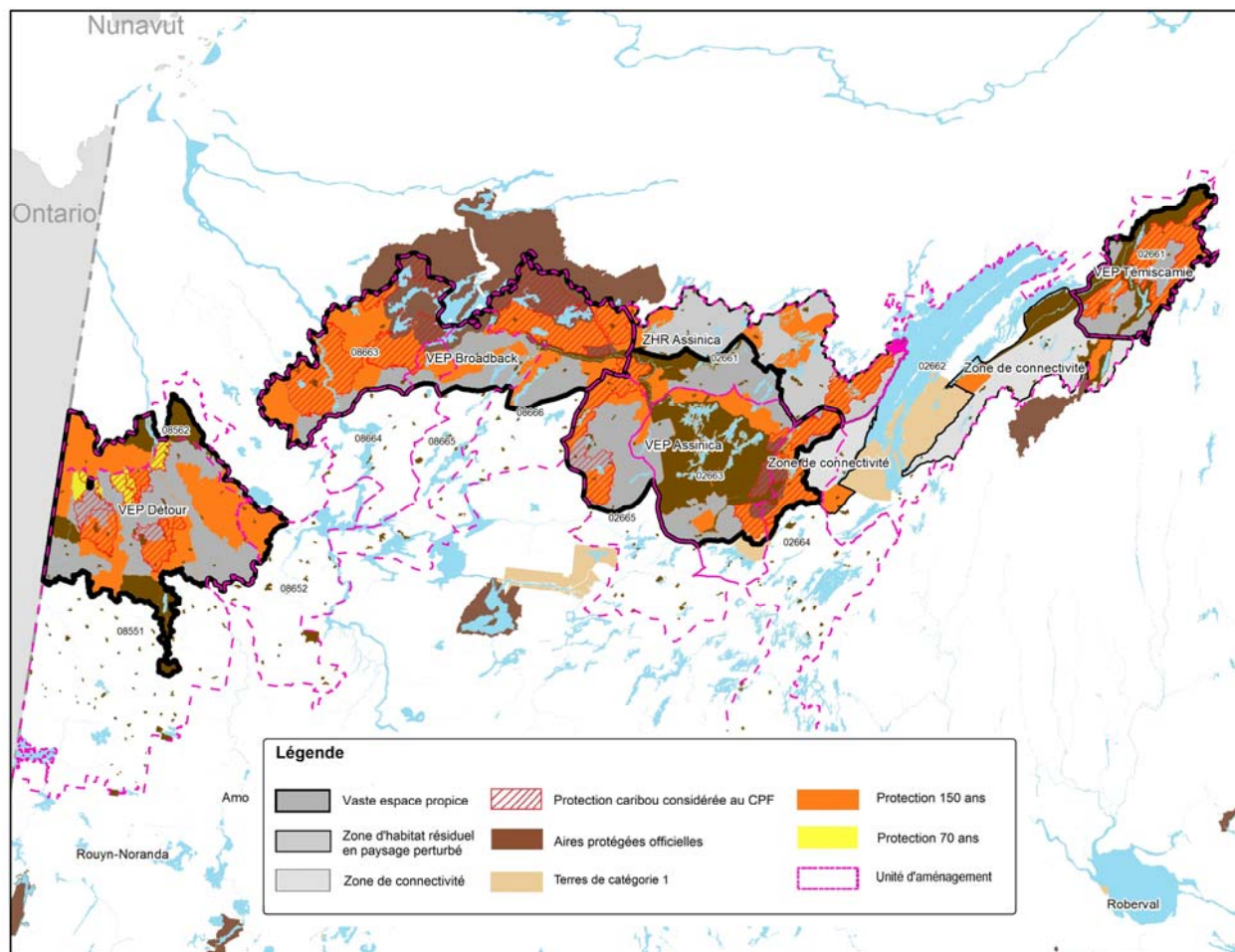
³ Des agrandissements d'aires protégées depuis le calcul des possibilités forestières expliquent les superpositions de protection pour le caribou considérées et les aires protégées officielles.

Figure 3. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier applicables à l'échelle de la région de la Côte-Nord (R09)⁴



⁴ Des agrandissements d'aires protégées depuis le calcul des possibilités forestières expliquent les superpositions de protection pour le caribou considérées et les aires protégées officielles.

Figure 4. Modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier applicables à l'échelle de la région du Nord-du-Québec (R10)⁵



⁵ Des agrandissements d'aires protégées depuis le calcul des possibilités forestières expliquent les superpositions de protection pour le caribou considérées et les aires protégées officielles.

Méthodologie

À l'échelle de l'unité d'aménagement, les analyses sont réalisées au moyen d'un modèle de référence qui provient de celui du calcul des possibilités forestières en vigueur. À la différence de celui-ci, le modèle de référence intègre certains changements légaux et administratifs⁶ qui ont eu cours depuis la confection du calcul et la dernière détermination des possibilités forestières. Ces changements présentent une synergie avec les scénarios de protection de l'habitat du caribou forestier analysés. Cette approche est privilégiée afin d'utiliser une référence identique pour tous les scénarios soumis jusqu'à présent.

Résultat des analyses

Impact sur les possibilités forestières

Les résultats obtenus dans le cadre de ces analyses donnent l'impact appréhendé de l'application des scénarios tels que soumis.

Les analyses réalisées s'inscrivent à l'intérieur de la démarche ministérielle d'élaboration et de décision en vue d'établir le Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. La quantification de l'impact sur les possibilités forestières en vigueur sera réalisée lors de l'obtention du Plan d'action officiel approuvé par les autorités qui pourrait comporter des contours différents, des mesures d'atténuation ou de protection supplémentaires.

Le tableau 2 présente l'impact détaillé des scénarios analysés sur les possibilités forestières des unités d'aménagement et des régions concernées.

⁶ Intégration du projet d'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan ayant fait l'objet d'une annonce gouvernementale le 28 novembre 2017.

Tableau 2. Impact par unité d'aménagement et par région (ADDENDA)

Régions	Unités d'aménagement	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		Impact	
		Référence	Scénario analysé	Volume (m³ bruts/an)	Pourcentage
Saguenay - Lac-Saint-Jean (R02)	023-51	310 000	280 000	-30 000	-10%
	023-52	1 061 000	1 062 000	1 000	0%
	024-51	741 000	677 000	-64 000	-9%
	024-52	724 000	669 000	-55 000	-8%
	025-51	2 461 000	2 455 000	-6 000	0%
	027-51	1 128 000	1 098 000	-30 000	-3%
	Sous-total	6 425 000	6 241 000	-184 000	-3%
Capitale-Nationale (R03)	031-53	57 000	30 000	-27 000	-47%
	033-51	233 000	268 000	35 000	15%
	Sous-total	290 000	298 000	8 000	3%
Côte-Nord (R09)	093-51	1 527 000	1 573 000	46 000	3%
	093-52	287 000	172 000	-115 000	-40%
	094-51	606 000	615 000	9 000	1%
	094-52	398 000	294 000	-104 000	-26%
	097-51	1 111 000	976 000	-135 000	-12%
	Sous-total	3 929 000	3 630 000	-299 000	-8%
Nord-du-Québec (R10)	085-51	636 400	627 900	-8 500	-1%
	085-62	15 400	0	-15 400	-100%
	086-52	359 000	342 300	-16 700	-5%
	086-63	5 300	5 200	-100	-2%
	086-64	207 500	199 100	-8 400	-4%
	086-65	304 000	266 500	-37 500	-12%
	086-66	198 600	174 800	-23 800	-12%
	026-61	174 900	99 400	-75 500	-43%
	026-62	151 900	124 600	-27 300	-18%
	026-63	141 200	100 100	-41 100	-29%
	026-64	322 500	316 300	-6 200	-2%
	026-65	240 000	215 700	-24 300	-10%
	Sous-total	2 756 700	2 471 900	-284 800	-10%
	Total	13 400 700	12 640 900	-759 800	-6%

Note : Version corrigée (unité d'aménagement 093-52 en date du 2018-10-18)

Résultats détaillés des analyses

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (R02)

Impact sur les possibilités forestières

L'impact individuel des différentes modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier constituant le scénario n'est pas quantifié dans le cas présent. Plus spécifiquement, dans cette région, les unités d'aménagement étant grandes, elles sont dans la plupart des cas touchées par plusieurs modalités, soit plus d'un vaste espace propice ou encore plus d'une zone de soins aux habitats ou de connectivité. Par conséquent, les résultats sont présentés d'une manière globale à l'unité d'aménagement, sans distinguer l'effet d'une ou l'autre des composantes du dispositif (tableau 3).

Tableau 3. Impact du scénario analysé par unité d'aménagement au Saguenay-Lac-Saint-Jean⁷

Unités d'aménagement	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		Impact	
	Référence	Scénario analysé	Volume (m³ bruts/an)	Pourcentage
023-51	310 000	280 000	-30 000	-10%
023-52	1 061 000	1 062 000	1 000	0%
024-51	741 000	677 000	-64 000	-9%
024-52	724 000	669 000	-55 000	-8%
025-51	2 461 000	2 455 000	-6 000	0%
027-51	1 128 000	1 098 000	-30 000	-3%
Total	6 425 000	6 241 000	-184 000	-3%

Globalement, les modalités associées au vaste espace propice Manouane, aux zones d'habitat résiduel Pipmuacan, Péribonka et Charlevoix de même qu'aux zones de connectivité Pipmuacan_Manouane et Péribonka_Manouane entraînent une baisse des possibilités forestières toutes essences de 3 % pour la région.

La superficie analysée des modalités est plus importante que celles des plans de rétablissement du caribou en vigueur. À noter que 32 % de la superficie contribuant aux possibilités forestières est affectée par le scénario régional. Plus précisément, 4 % sont désignés comme une protection équivalente à celle des aires protégées inscrites au Registre, soit soustraite à l'aménagement forestier sur l'horizon de 150 ans.

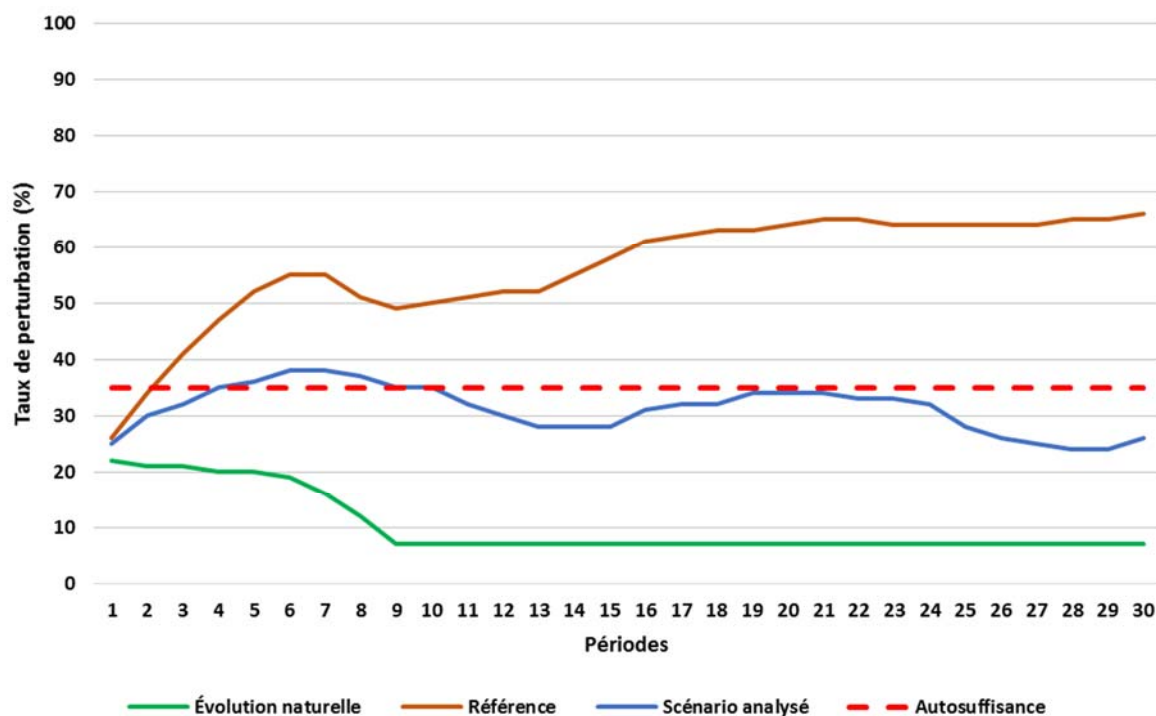
⁷ Les impacts observés dans les unités d'aménagement 023-51 et 023-52 sont causés par les modalités de la zone d'habitat résiduel Charlevoix dans la région de la Capitale-Nationale.

Taux de perturbation

Vaste espace propice Manouane

Le vaste espace propice Manouane touche quatre unités d'aménagement (024-51, 024-52, 025-51 et 027-51). Dans le cas des unités d'aménagement 025-51 et 027-51, le seuil d'autosuffisance de 35 % ne peut être atteint avant 45 ans même lorsqu'aucune récolte n'est réalisée. Cette situation explique le dépassement du taux de perturbation entre les périodes 5 et 9 (figure 5).

Figure 5. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Manouane

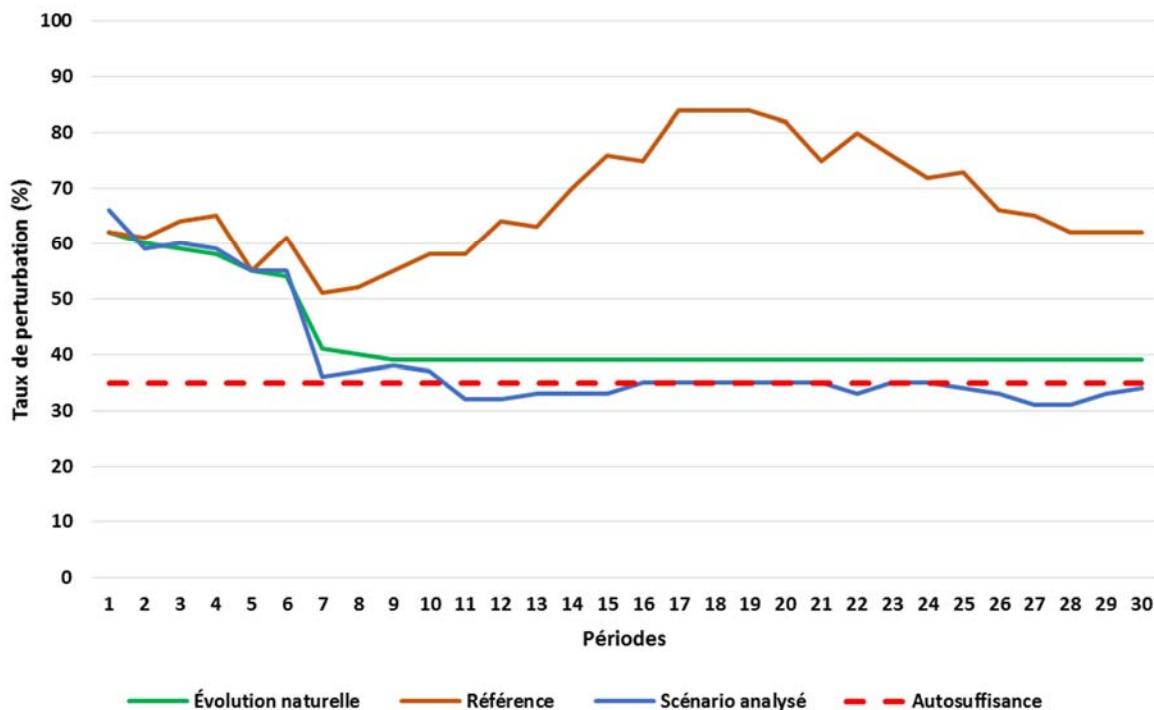


Zone d'habitat résiduel Pipmuacan

La zone d'habitat résiduel Pipmuacan est située exclusivement dans l'unité d'aménagement 024-52. Cette zone perturbée nécessite 50 ans avant d'atteindre le seuil d'autosuffisance (figure 6).

Le taux de perturbation du scénario analysé est inférieur à celui du scénario d'évolution naturelle (sans récolte). Ceci est occasionné par le démantèlement et le reboisement des chemins prévus dans le scénario analysé.

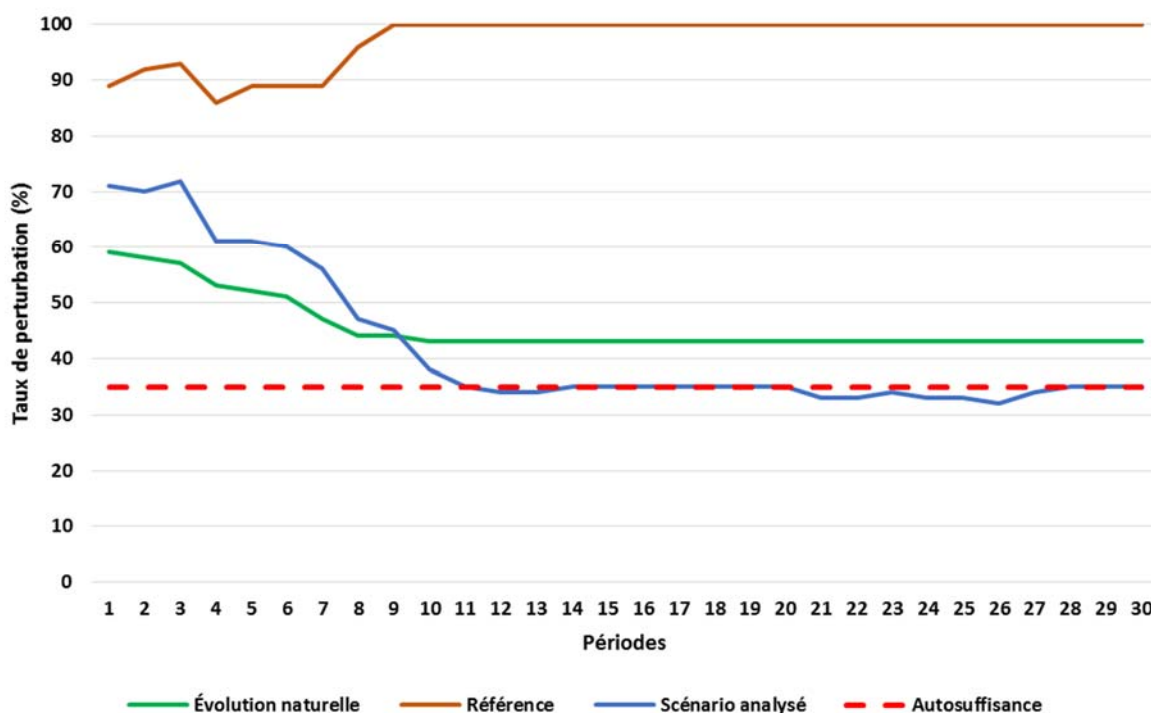
Figure 6. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitat résiduel Pipmuacan



Zone d'habitat résiduel Péribonka

La zone d'habitat résiduel Péribonka touche deux unités d'aménagement (024-51 et 027-51). Cette zone est fortement perturbée et nécessite 50 ans avant l'atteinte du seuil d'autosuffisance (figure 7). Le taux de perturbation du scénario analysé est aussi influencé par la désactivation des chemins.

Figure 7. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitat résiduel Péribonka



Précisions supplémentaires

Comparativement aux résultats déposés en février 2018, les contours affectés par les modalités d'aménagement ont été modifiés. À ce titre, les changements les plus significatifs sont le regroupement des trois vastes espaces propices en une seule zone présentant une modification du contour ainsi que le retrait d'une zone d'habitat résiduel. Les zones désignées sous protection à long terme (150 ans) sont comparables entre les scénarios de février 2018 et de juillet 2018.

Bien que localisées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les modalités d'aménagement applicables aux unités d'aménagement 023-51 et 023-52 contribuent à l'établissement de la zone d'habitat résiduel Charlevoix. Cette zone touche aussi les unités d'aménagement 031-53 et 033-51. Le taux de perturbation de celle-ci est présenté à la figure 8.

Région de la Capitale-Nationale (R03)

Impact sur les possibilités forestières

L'impact sur les possibilités forestières du scénario analysé est présenté au tableau 4 pour la zone d'habitat résiduel Charlevoix. Celle-ci est partagée entre deux régions soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean (R02) et la Capitale-Nationale (R03). Le résultat est donc un cumulatif des quatre unités d'aménagement (023-51, 023-52, 031-53 et 033-51) qui composent cette zone.

L'impact global pour la région représente une baisse de 1 % des possibilités forestières. Par contre, à l'échelle de l'unité d'aménagement, l'écart varie de -47 % à +15 % (tableau 5).

La superficie du scénario régional est plus importante que celle du plan de rétablissement en vigueur. À noter que 20 % de la superficie contribuant aux possibilités forestières est affectée par les modalités d'aménagement dont 10 % sont désignés sous protection à moyen terme (50 ou 70 ans) et 1 % à long terme (150 ans).

Tableau 4. Impact relié à la zone d'habitat résiduel Charlevoix

Scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		
	Résineux	Feuillus intolérants	Total
Référence	1 248 000	413 000	1 661 000
Scénario analysé	1 225 000	415 000	1 640 000
Écarts	-23 000	2 000	-21 000
	-2%	0%	-1%

Tableau 5. Impact du scénario analysé par unité d'aménagement de la Capitale-Nationale⁸

Unités d'aménagement	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		Impact	
	Référence	Scénario analysé	Volume (m³ bruts/an)	Pourcentage
031-53	57 000	30 000	-27 000	-47%
033-51	233 000	268 000	35 000	15%
Total	290 000	298 000	8 000	3%

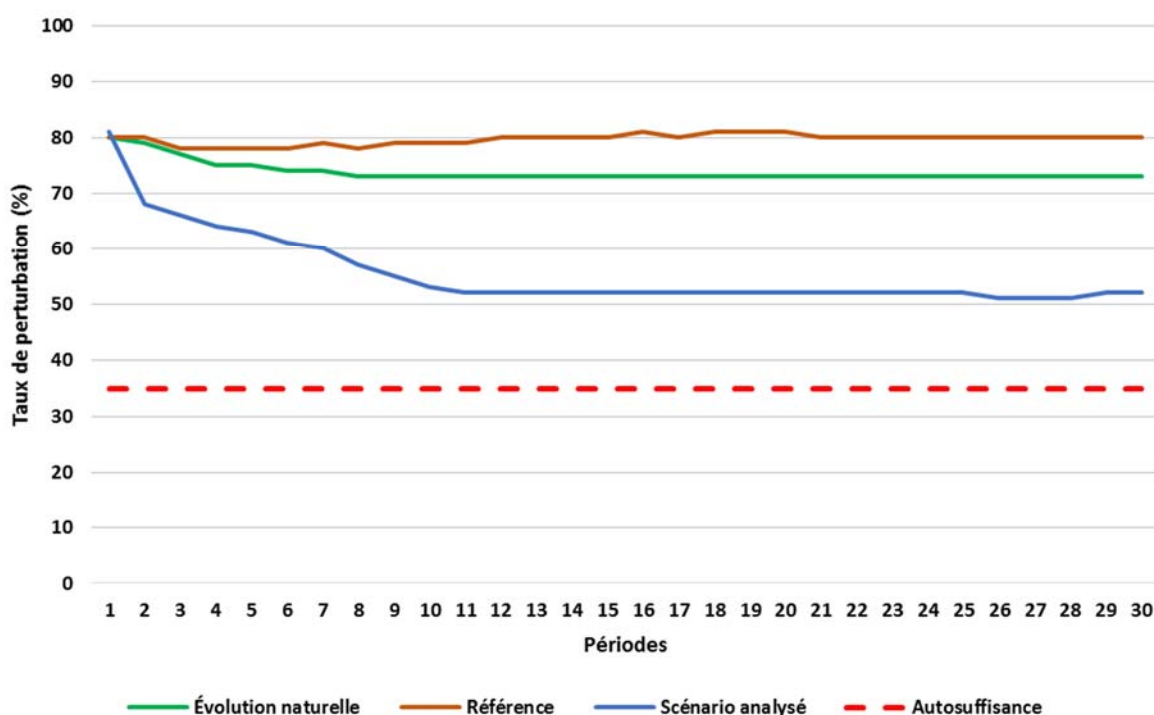
⁸ Ces résultats n'incluent pas les impacts observés dans les unités d'aménagement 023-51 et 023-52 causés par les modalités de la zone d'habitat résiduel Charlevoix.

Taux de perturbation

Zone d'habitat résiduel Charlevoix

La zone est perturbée et n'atteint pas le seuil d'autosuffisance (figure 8). Le taux de perturbation du scénario analysé est influencé par la désactivation des chemins. En réalisant cette action, une superficie qui était à moins de 500 mètres d'un chemin sera perturbée sous condition d'avoir moins de 50 ans. Pour la zone d'habitat résiduel de Charlevoix, la superficie ayant plus de 50 ans est importante. Une baisse significative du taux de perturbation du scénario analysé est observée comparativement au scénario d'évolution naturelle.

Figure 8. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitat résiduel Charlevoix



Précisions supplémentaires

A priori, les modalités d'aménagement analysées sont semblables à celles d'avril 2018, d'où l'impact comparable. Toutefois, pour l'unité d'aménagement 031-53, l'impact est plus important en raison d'un ajustement à la modalité concernant les peuplements de plus de 7 mètres.

Région de la Côte-Nord (R09)

Impact sur les possibilités forestières

Comme dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'impact individuel des différentes composantes des modalités d'aménagement de l'habitat du caribou forestier n'est pas quantifié. Par conséquent, les résultats sont présentés à l'échelle de l'unité d'aménagement et de la région.

Globalement, les modalités associées aux vastes espaces propices Île René-Levasseur, Île René-Levasseur (en restauration), Outardes et Sainte-Marguerite 3, à la zone d'habitat résiduel Pipmuacan de même qu'aux zones de connectivité Berthé-Outardes et Berté-Sainte-Marguerite 3 entraînent une baisse des possibilités forestières toutes essences de 5 % pour la région (tableau 6).

La superficie analysée des modalités est plus importante que celles des plans de rétablissement du caribou en vigueur. À noter que 40 % de la superficie contribuant aux possibilités forestières est affectée par les modalités d'aménagement dont 10 % sont désignés sous protection à moyen terme (2 % pour 50 ou 70 ans) et 8 % à long terme (150 ans).

Tableau 6. Impact du scénario analysé par unité d'aménagement sur la Côte-Nord (ADDENDA)

Unités d'aménagement	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		Impact	
	Référence	Scénario analysé	Volume (m³ bruts/an)	Pourcentage
093-51	1 527 000	1 573 000	46 000	3%
093-52	287 000	172 000	-115 000	-40%
094-51	606 000	615 000	9 000	1%
094-52	398 000	294 000	-104 000	-26%
097-51	1 111 000	976 000	-135 000	-12%
Total	3 929 000	3 630 000	-299 000	-8%

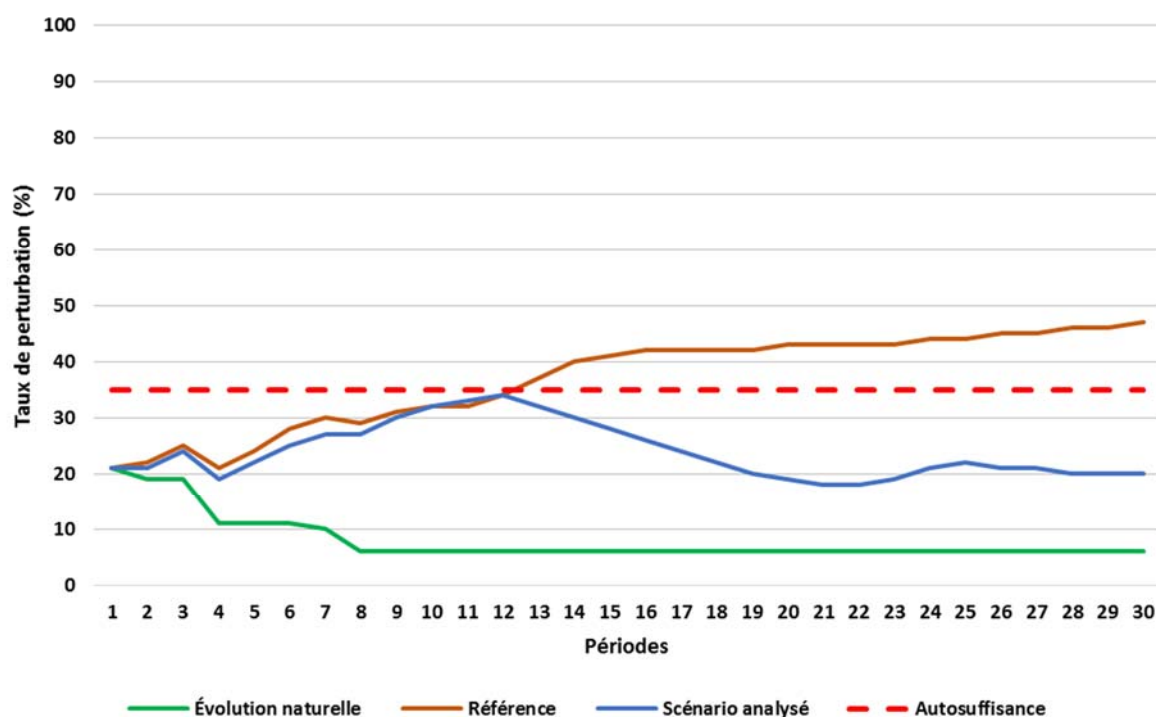
Note : Version corrigée (unité d'aménagement 093-52 en date du 2018-10-18)

Taux de perturbation

Vaste espace propice Île René-Levasseur

Le vaste espace propice Île René-Levasseur est situé dans l'unité d'aménagement 093-52. Le seuil d'autosuffisance de 35 % est maintenu tout au long de l'horizon (figure 9).

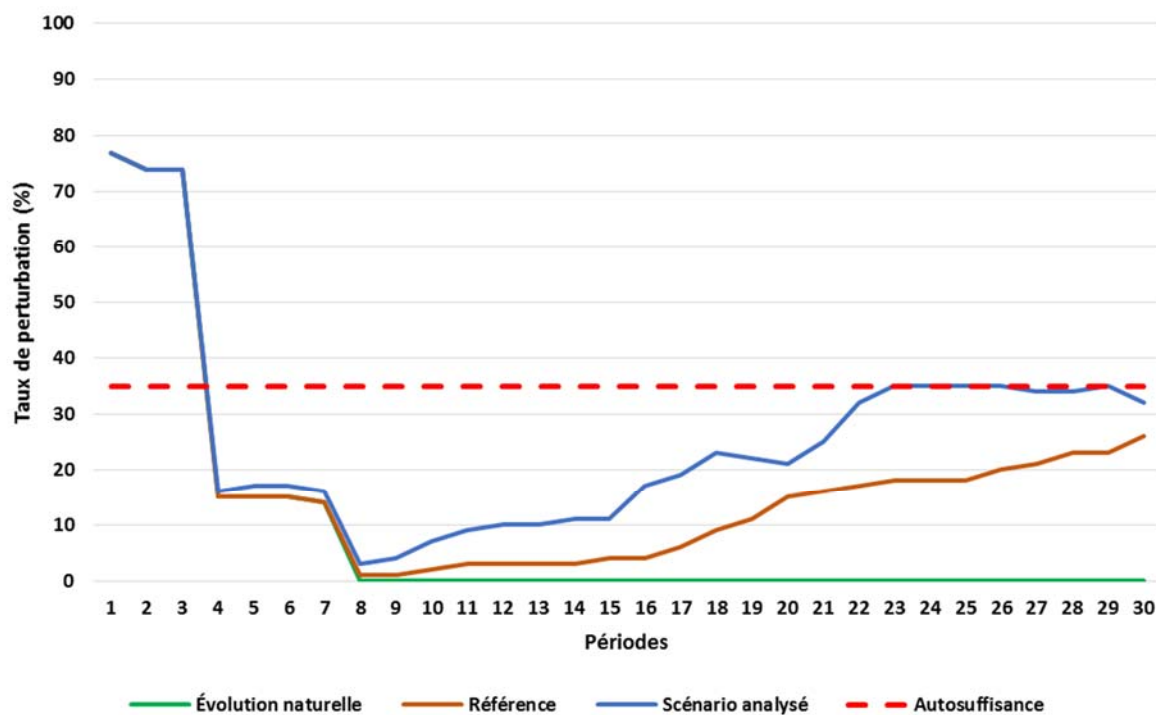
Figure 9. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Île René-Levasseur



Vaste espace propice Île René-Levasseur (en restauration)

Le vaste espace propice Île René-Levasseur (en restauration) est situé dans l'unité d'aménagement 093-52. Le seuil d'autosuffisance de 35 % est rapidement atteint (figure 10).

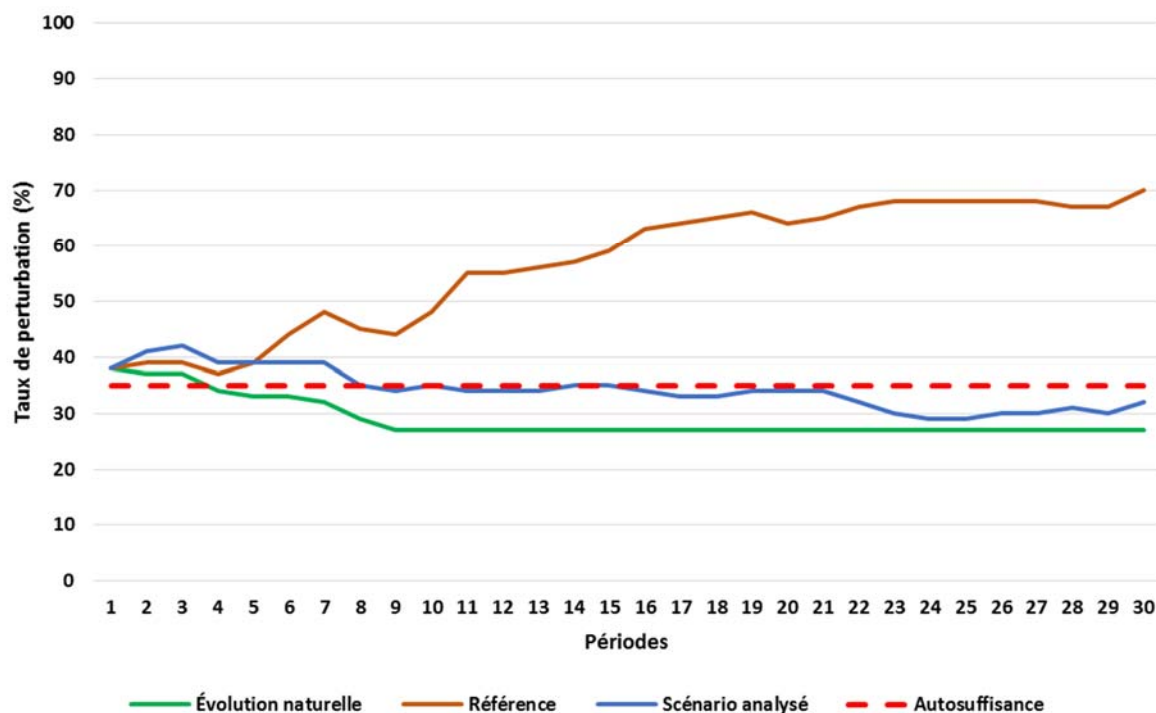
Figure 10. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Île René-Levasseur (en restauration)



Vaste espace propice Outardes

Le vaste espace propice Outardes touche les unités d'aménagement 093-51 et 093-52. Le seuil d'autosuffisance de 35 % sera atteint dans 40 ans (figure 11).

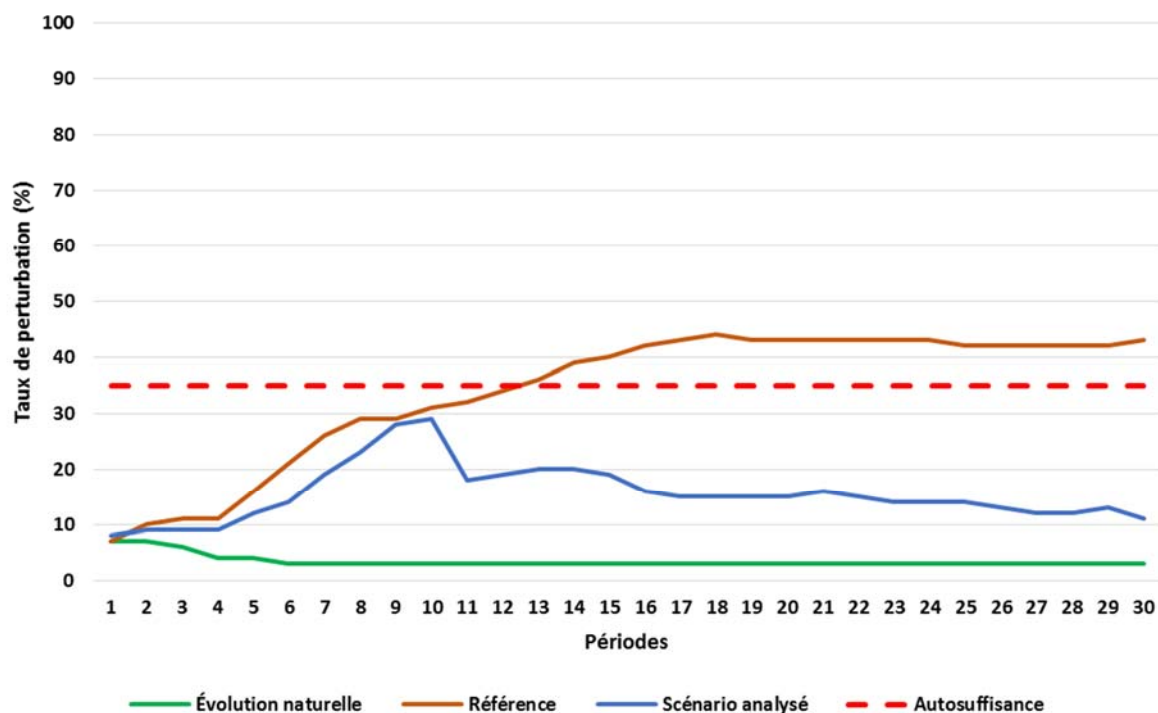
Figure 11. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Outardes



Vaste espace propice Sainte-Marguerite 3

Le vaste espace propice Sainte-Marguerite 3 touche deux unités d'aménagement (094-51 et 094-52). Le seuil d'autosuffisance de 35 % est maintenu tout au long de l'horizon (figure 12).

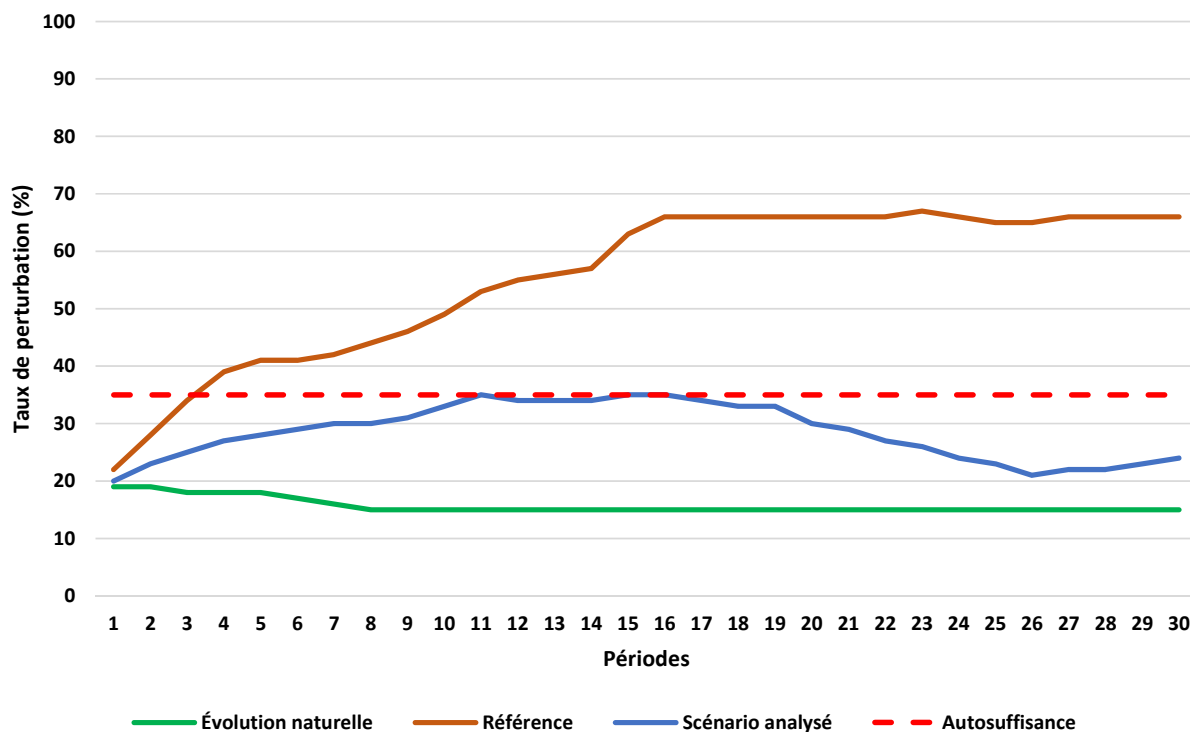
Figure 12. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Sainte-Marguerite 3



Vaste espace propice Berthé

Le vaste espace propice Berthé touche trois unités d'aménagement (093-51, 094-51 et 094-52). Le seuil d'autosuffisance de 35 % est maintenu tout au long de l'horizon (figure 13).

Figure 13. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Berthé

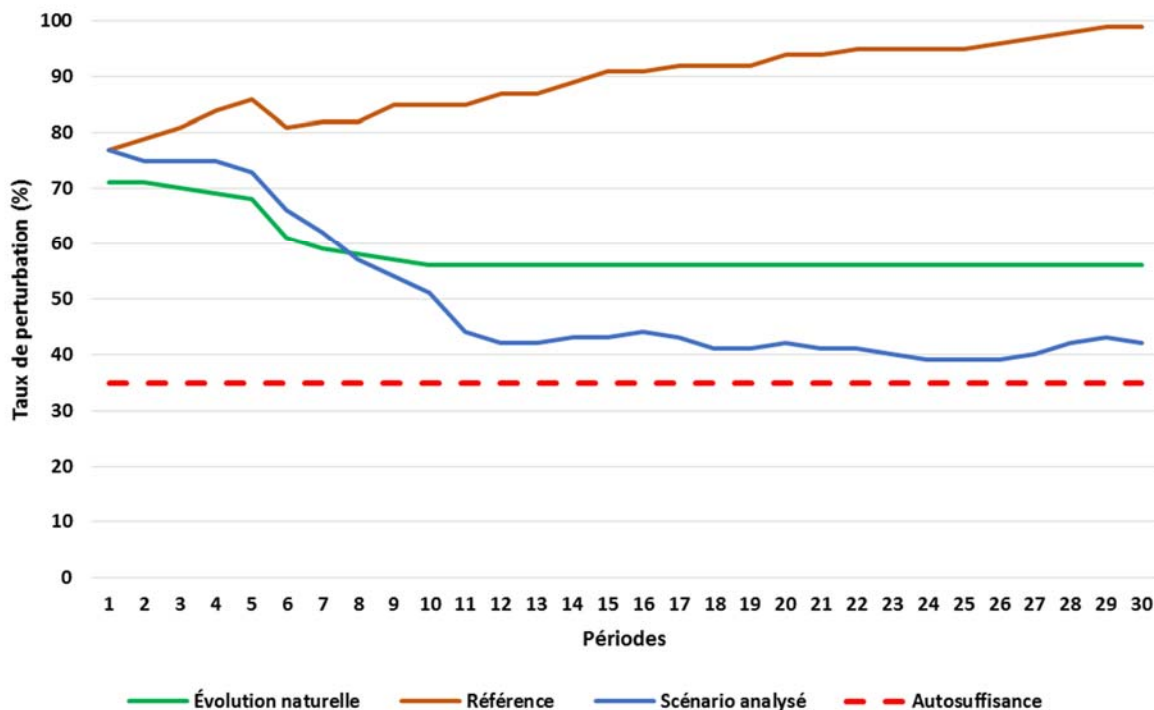


Zone d'habitat résiduel Pipmuacan

La zone d'habitat résiduel Pipmuacan est située exclusivement dans l'unité d'aménagement 097-51. Elle est perturbée au-delà du seuil d'autosuffisance (figure 14).

Le taux de perturbation du scénario analysé est inférieur à celui du scénario d'évolution naturelle (sans récolte). Ceci est occasionné par une importante désactivation des chemins dans le scénario analysé.

Figure 14. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitat résiduel Pipmuacan



Précisions supplémentaires

En comparant avec les résultats déposés en janvier 2018, les contours affectés par les modalités d'aménagement et la superficie sous protection s'apparentent à celles du scénario 2. À ce titre, l'impact sur les possibilités forestières toutes essences pour la région de la Côte-Nord est similaire à celui obtenu en janvier 2018.

En dépit de similitudes apparentes, des modifications ont été apportées. La plus importante étant l'intégration de la mise à jour des zones d'influence qui servent au calcul du taux de perturbation. De plus, à l'échelle de la modélisation, l'approche du démantèlement des chemins et de la récolte par compartiment d'organisation spatiale a été modifiée. Ces modifications font en sorte que les valeurs du scénario de référence sont parfois différentes aux résultats de janvier 2018.

Région du Nord-du-Québec (R10)

Impact sur les possibilités forestières

Les impacts sur les possibilités forestières du scénario analysé sont présentés au tableau 7 par unité d'aménagement. Les tableaux 8 à 10 présentent les résultats à l'échelle des quatre vastes espaces propices situés dans la région Nord-du-Québec : Assinica, Témiscamie, Broadback et Détour. Comme en janvier 2018, ces résultats sont le cumulatif des unités d'aménagement affectées par chacun des vastes espaces propices.

Tableau 7. Impact du scénario analysé par unité d'aménagement dans la région du Nord-du-Québec

Unités d'aménagement	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		Impact	
	Référence	Scénario analysé	Volume (m³ bruts/an)	Pourcentage
085-51	636 400	627 900	-8 500	-1%
085-62	15 400	0	-15 400	-100%
086-52	359 000	342 300	-16 700	-5%
086-63	5 300	5 200	-100	-2%
086-64	207 500	199 100	-8 400	-4%
086-65	304 000	266 500	-37 500	-12%
086-66	198 600	174 800	-23 800	-12%
026-61	174 900	99 400	-75 500	-43%
026-62	151 900	124 600	-27 300	-18%
026-63	141 200	100 100	-41 100	-29%
026-64	322 500	316 300	-6 200	-2%
026-65	240 000	215 700	-24 300	-10%
Total	2 756 700	2 471 900	-284 800	-10%

Vastes espaces propices Assinica et Témiscamie

Les territoires Assinica et Témiscamie sont présentés dans le même tableau puisqu'ils sont localisés dans la même unité d'aménagement. Les unités d'aménagement 026-62, 026-63, 026-64 et 026-65 sont également présentées dans la compilation du tableau 8. L'application des différentes modalités présentes dans le scénario analysé pourrait entraîner une diminution des possibilités forestières toutes essences de 174 200 m³/an, soit une baisse de 17 %.

Les résultats déposés en janvier 2018 affichaient une baisse de 10 %. Les modifications apportées aux modalités appliquées sur le territoire, telles que l'ajout d'une zone de connectivité dans l'unité d'aménagement 026-62, l'ajout d'une zone d'habitat résiduel qui comporte un seuil pour limiter les perturbations dans l'unité d'aménagement 026-61 et la majoration globale des massifs de protection intégrale expliquent l'augmentation de l'impact.

Tableau 8. Impacts reliés aux vastes espaces propices Assinica et Témiscamie

Scénario	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)		
	Résineux	Feuillus intolérants	Total
Référence	937 200	93 200	1 030 400
Scénario analysé	771 400	84 800	856 200
Écarts	-165 800	-8 400	-174 200
	-18%	-9%	-17%

Vaste espace propice Broadback

Les résultats du vaste espace propice Broadback proviennent de quatre unités d'aménagement (086-63, 086-64, 086-65 et 086-66). L'implantation de nouvelles modalités entraîne une diminution de 72 900 m³/an toutes essences, soit une baisse de 10 % des possibilités forestières (tableau 9).

Les impacts sont comparables aux résultats déposés en janvier 2018.

Tableau 9. Impacts reliés au vaste espace propice Broadback

Scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		
	Résineux	Feuillus intolérants	Total
Référence	622 700	92 700	715 400
Scénario analysé	557 600	88 000	645 700
Écarts	-65 100	-4 700	-69 700
	-10%	-5%	-10%

Vaste espace propice Détour

Le vaste espace Détour empiète sur trois unités d'aménagement (085-51, 085-52 et 086-52). Une réduction des possibilités forestières toutes essences de 40 500 m³/an doit être envisagée advenant son application (tableau 10).

En comparaison aux résultats déposés en janvier 2018, l'impact est moindre, car il y a des différences significatives en regard des limites du vaste espace propice, mais aussi des massifs de protection.

Tableau 10. Impacts reliés au vaste espace propice Détour

Scénario	Possibilités forestières (m³ bruts/an)		
	Résineux	Feuillus intolérants	Total
Référence	789 400	221 300	1 010 700
Scénario analysé	746 000	224 200	970 200
Écarts	-43 400	2 900	-40 500
	-5%	1%	-4%

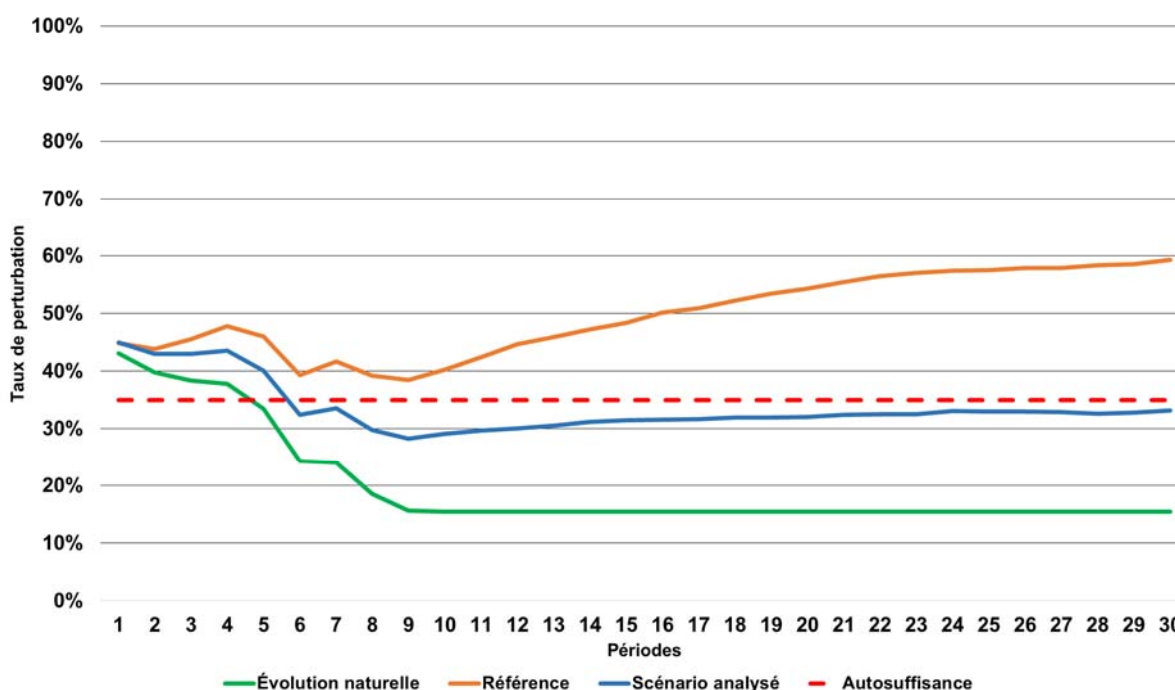
Taux de perturbation

Vaste espace propice Assinica

Le scénario présente un taux de perturbation supérieur au seuil d'autosuffisance en début d'horizon compte tenu du niveau de perturbation actuel du territoire. En évolution naturelle, il faut attendre la période 5 (25 ans) pour que le taux de perturbation soit sous le seuil de 35 %. Le scénario de référence demeure au-dessus du seuil et affiche une augmentation plus prononcée à partir de la seconde moitié de l'horizon. Cette hausse peut s'expliquer par la durée d'application des massifs de protection qui est établie à 70 ans.

Il existe un écart entre le taux de perturbation du scénario actuel et celui appliqué dans l'analyse déposée en janvier 2018. La superficie du vaste espace propice et des massifs de protection a été modifiée entre les deux scénarios.

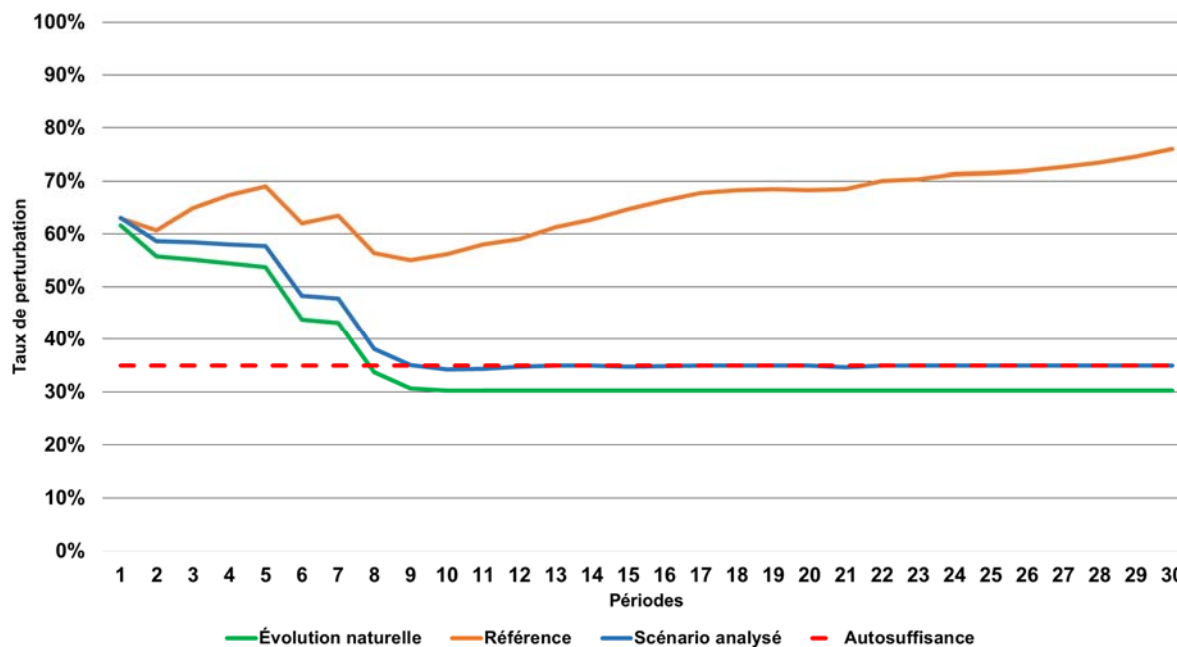
Figure 15. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Assinica



Zone d'habitat résiduel Assinica

La zone d'habitat résiduel Assinica est un élément nouveau. Elle est localisée dans l'unité d'aménagement 026-61. Le respect du seuil d'autosuffisance pour la zone d'habitat résiduel Assinica est appliqué à partir de la période 11, tel que demandé dans le devis.

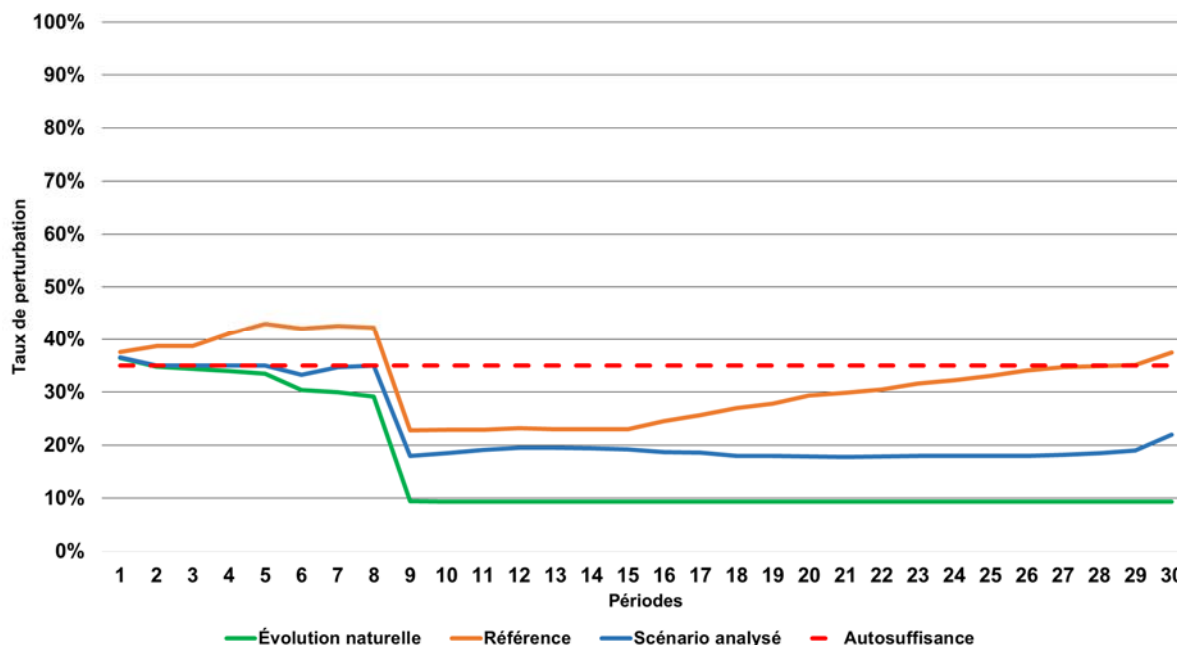
Figure 16. Variation du taux de perturbation de la zone d'habitat résiduel Assinica



Vaste espace propice Témiscamie

Le vaste espace propice Témiscamie a deux particularités. Il se retrouve uniquement dans l'unité d'aménagement 026-61 et présente un taux de perturbation qui est rapidement modifié par une grande quantité de forêts atteignant 50 ans à la même période (origine de feux). Le scénario de référence se retrouve au-dessus du seuil vers la fin de l'horizon en raison de l'abolition des massifs de protection à la période 15. Le scénario analysé respecte le seuil (35 % de perturbation) dès la période 2.

Figure 17. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Témiscamie

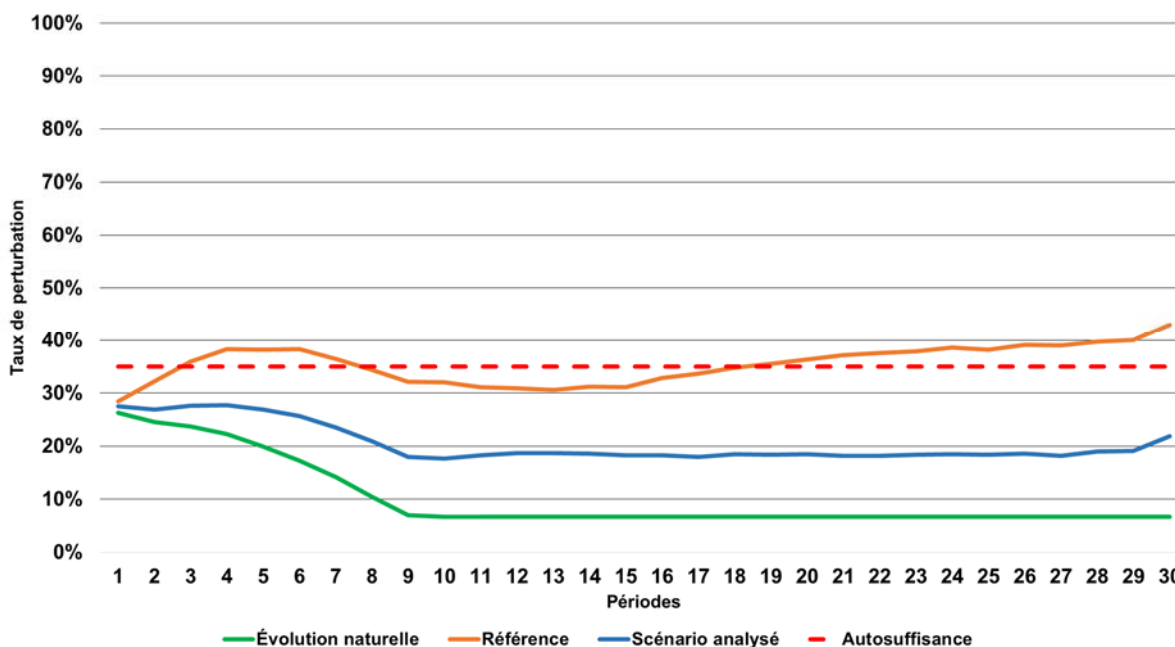


Vaste espace propice Broadback

La période de départ affiche un taux de perturbation inférieur au seuil de 35 %. Seul le scénario de référence dépasse le seuil d'autosuffisance à deux reprises. Le scénario analysé respecte le seuil de 35 % tout au long de l'horizon.

Les explications présentes dans la section du vaste espace propice Assinica concernant l'écart entre les analyses antérieures des scénarios de référence sont aussi applicables pour le territoire Broadback.

Figure 18. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Broadback

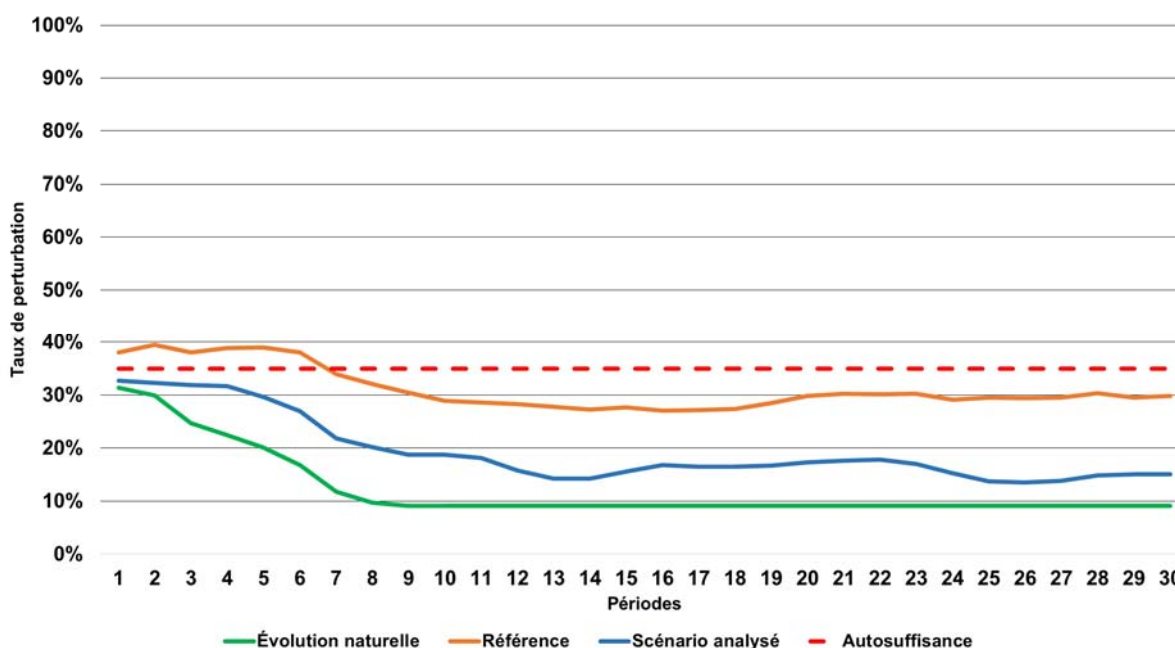


Vaste espace propice Détour

Le taux de perturbation du scénario analysé est sous le seuil de l'autosuffisance tout au long de l'horizon, tandis que le scénario de référence respecte le seuil à partir de la période 7.

Malgré les différences entre les contours d'analyse et les protections intégrales entre les scénarios antérieurs, les résultats demeurent similaires pour les taux de perturbation.

Figure 19. Variation du taux de perturbation du vaste espace propice Détour



Précisions supplémentaires

Depuis les demandes d'analyses déposées en 2017, plusieurs modalités ont été modifiées ou ajustées à l'intérieur des vastes espaces propices (contour différent du vaste espace propice Détour, ajout d'une zone d'habitat résiduel, modification des protections, etc.). Ces modifications ont un impact sur les résultats.

Par ailleurs, les cédulas d'ouverture et de fermeture des compartiments d'organisation spatiale pour le scénario de référence et celui analysé ont été produites avec une nouvelle méthode⁹.

⁹ Outil « BFECOPT » développé par le Bureau du forestier en chef.

Note

Le Bureau du forestier en chef se réserve le droit, sans aucune obligation de sa part, de réexaminer les évaluations dont le présent rapport fait état. Si jugé nécessaire, les conclusions seront révisées à la lumière de renseignements ou de faits nouveaux relatifs à la situation et qui auraient été portés à sa connaissance à une date ultérieure à celle du rapport.

Contributeurs

Gestionnaire responsable : Louis Pelletier, ing.f.
Coordination de projet : Simon Allard, ing.f.
Coordination technique : David Baril, ing.f.
Marie-Josée Blais, ing.f., M.Sc.
Réalisation des analyses : Bernard Bisson, ing.f.
Sébastien Coulombe, ing.f., M.Sc.
Marie-Josée Blais, ing.f., M.Sc.
Éric Pronovost, tech.f., ARPSE
Bruno Pichette, tech.f., ARPSE
Louis Prévost, ing.f., M.Sc.
Assistance géomatique : Gilles Arsenault, ing.f.
Révision : Louis Pelletier, ing.f.
Jean Girard, ing.f., M.Sc.
David Baril, ing.f.
Daniel Pelletier, ing.f.
Marie-Josée Blais, ing.f., M.Sc.
Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Version du 2018/10/18